

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 038/2023

Séance du 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la
convocation : 06/10/23**

**Date d'affichage :
06/10/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : CHOPO Guy, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	9	

Objet : Acte notarié 1/5 - « Acquisition parcelles RAYNAL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de plusieurs parcelles appartenant à Monsieur et Madame RAYNAL Guy, relatives au projet « Cœur de Bourg ». Pour cette première tranche et afin de procéder à la signature de ce premier acte, les élus sont invités à voter l'acquisition suivante :

- C 319 sise au lieu-dit « Soubares » d'une surface de 10a50ca. Il s'agit d'un bien libre, non occupé.

Le montant de cette acquisition s'élève à 14 850€, hors frais de Notaire.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur (frais estimés à 1 100€).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de Maître Eve-Marie GARDELLE, Notaire à LISLE-SUR-TARN (Tarn).

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Christophe HERIN

